

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I^{er} Au prône. — II Titulaires d'églises paroissiales. — III Offices de l'Eglise. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Aux prières. — VI Lettre collective des cardinaux, archevêques et évêques de France, à l'Épiscopat de l'univers catholique. — VII M. Ferdinand Brunetière. — VIII Fréquentation des écoles tenues par les hérétiques. — IX Horoscope sur les enfants. — X Œuvres de charité et de bienfaisance sociale, dirigées par les Frères de Saint-Gabriel. — XI La franc-maçonnerie.

AU PRONE

Le dimanche, 24 février

On annonce la fête de S. Mathias (office remis à mardi) ;
Le premier vendredi du mois ;
Le mois de S. Joseph. (1)

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 3 mars

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 26 février, Saint-Alexandre.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 24 février

DIVERS OFFICES DE L'ÉGLISE :

Office du 11^e dimanche du Carême. L'observation du Carême, dit le pape Benoit XIV, dans une encyclique, est le lien de notre milice. C'est par elle que nous nous distinguons des ennemis de la croix de Jésus-Christ ; c'est par elle que nous détournons les fléaux de la divine colère ; c'est par elle que protégés du secours céleste pendant le jour, nous nous fortifions contre les princes des ténèbres. Si cette observance vient à se relâcher, c'est au détriment de la gloire de Dieu, au déshonneur de la religion catholique et au péril des âmes chrétiennes. Aussi ne doit-on pas douter que cette négligence ne devienne la source de grands malheurs pour les peuples, de désastres dans les affaires publiques et d'infortunes pour les particuliers .

(1) Indulgences : 1^o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font, pendant ce mois, quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de Saint-Joseph ; — 2^o indulgence plénière au jour de leur choix en ce mois, ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife.